

0 0 0 0 1 1 7 0

1 8 MAI 2026

CONSULTATION
ACQUISITION DE PLANTS DE FIGUIER DE BARBARIE
RESISTANTS A LA COCHENILLE DE CACTUS ET ISSUS DE
CULTURE IN VITRO
(*Dactylopius opuntiae*)

Le Groupement Interprofessionnel des Fruits « G.I.Fruits » lance la présente consultation pour l'acquisition de **huit milles (8.000) plants de figuier de Barbarie résistants à la cochenille du cactus (*Dactylopius opuntiae*) et issus de culture in vitro**, divisés en cinq (05) lots séparés :

- Lot n°1 : Milles six cent (1.600) vitro-plants;
- Lot n°2 : Milles six cent (1.600) vitro-plants;
- Lot n°3 : Milles six cent (1.600) vitro-plants;
- Lot n°4 : Milles six cent (1.600) vitro-plants;
- Lot n°5 : Milles six cent (1.600) vitro-plants;

Les fournisseurs intéressés par cette consultation peuvent se procurer le Cahier des Charges dès la parution de cet avis, au siège du G.I.Fruits, contre le paiement de la somme de **cent Dinars (100^d,000) non remboursable**.

Les fournisseurs intéressés par cette consultation doivent adresser leurs offres **obligatoirement** par voie postale, sous pli fermé, cacheté et recommandé, par Rapide Poste ou les déposés directement au Bureau d'ordre Central du G.I.Fruits contre accusé de réception, au nom de Monsieur le Directeur Général du G.I.Fruits à l'adresse suivante : 2, Rue Badi Azzamene, Cité El Mahrajene, 1082. Tunis, au plus tard le **Mardi 09 Juin 2026 à 10h00mn** (Cachet du bureau d'ordre du G.I.Fruits faisant foi) et doivent être présentées comme suit :

Une enveloppe extérieure fermée et scellée doit porter uniquement la mention apparente : « **A NE PAS OUVRIR – CONSULTATION – ACQUISITION DE VITROPLANTS DE FIGUIER DE BARBARIE RESISTANTS A LA COCHENILLE DE CACTUS** »

Seront insérés dans cette enveloppe les documents administratifs, les documents techniques et l'offre financière logés dans des enveloppes séparées comme détaillée dans le cahier des charges. Ces enveloppes doivent être scellées et fermées comportant la référence de la consultation et son objet.

Sera rejetée, toute offre parvenue après les délais de réception ou non accompagnée de cautionnement provisoire, et toute offre ne respectant pas les conditions précitées de cet avis ainsi que le contenu du cahier des charges sera susceptible d'être rejetée.



Le Directeur Général Du Groupement
Interprofessionnel Des Fruits
Helmi Kalai